



Bourges, le 18 MAI 2021

Pôle Planification / Antoine MARTY  
02 46 59 15 37 / antoine.marty@petr-centrecher.fr  
Réf : AM/2021-05-12-

CdC Vierzon-Sologne-Berry  
M. Nicolas SANSU, Vice-Président  
2 rue Blanche Baron  
18100 VIERZON

**Objet** : Modification simplifiée du PLU de Massay

Monsieur Le Vice-Président,

Par courrier du 15 avril 2021, vous nous avez notifié le projet relatif à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Massay en tant que Personne Publique Associée (PPA) à la procédure, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Les évolutions projetées concernent l'adaptation du périmètre de l'emplacement réservé n°4 voué à la réalisation d'un demi-échangeur sur l'A-20, afin d'y retirer trois parcelles qui ne sont finalement pas concernées par l'emprise du demi-échangeur en cours de réalisation. Cette évolution n'a pas d'incidence sur le zonage des parcelles qui demeurent en zone agricole.

Compte tenu de ces éléments, je vous confirme que ces évolutions n'appellent pas d'observations particulières de la part du PETR Centre-Cher au titre de sa compétence « Schéma de Cohérence Territoriale ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à mes sincères salutations.

M. Franck BRETEAU



Vice-Président du PETR  
en charge de l'urbanisme